

ROUBAIX

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du citoyen Henri Carré, maire.

Tous les conseillers étaient présents, sauf les citoyens Bourgois, Ghislain, Roussel, malade. Absent : ex-sénateur, Willard.

Le secrétaire donna la lecture des procédures dans les séances du 13 et 20 novembre 1897. Les deux sont adoptées.

SYNDICAT DES EAUX DE L'ESPRESSIE. — Les comptes administratifs et les budgets sont adoptés.

MONT DE PÉTÉ. — Le budget prévisionnel 1897 reçoit une voix favorable du Conseil municipal.

CONDITION PUBLIQUE. — Le Conseil approuve un marché pour la fourniture de charbon et du coke. Il autorise l'administration à se pourvoir en caisse au concours de la compagnie des entrepôts et magasins de Paris.

SAPEURS-POMPIERS. — M. Agapit Vanhecke, lieutenant des pompiers, qui a 26 ans de service, sollicite sa mise à la retraite.

Le conseil décide de lui allouer une rente annuelle de 500 fr. à partir du 1er janvier 1897.

CIMETIÈRE. — Le Conseil reçoit aux se et les commissions une demande de concession gratuite pour la sépulture de Mme Elise Dubois, employée à la Condition publique.

INSPECTEUR PRIMAIRE. — Il règle une question d'indemnité à allouer à M. Bérot, le nouvel inspecteur primaire.

MANDATS SPÉCIAUX. — Le conseil approuve le compte-rendu de l'emploi des mandats spéciaux.

BATIMENTS COMMUNAUX. — Le Conseil vote la réception définitive de certains travaux exécutés aux écoles des rues d'Henri, Ternaux, boulevard d'Halluin et rue Olivier de Serres, ainsi qu'à l'hôpital du cimetière.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX. — Il vote un grand nombre de questions se rapportant au service des eaux.

OCTROI. — Le Conseil reçoit aux commissions compétentes l'organisation du service de perception.

SURTAXE SUR LES VINS. — Le citoyen Carré fait savoir que le Conseil d'Etat rejette cette taxe sur la surtaxe sur les vins. Le Conseil donne acte.

ÉCOLES DE FILLES. — Le conseil vote le projet de mise en adjudication de fournitures diverses pour les travaux manuels dans les école et de filles.

Il adopte le rapport annuel du service médical scolaire.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — L'importante question de l'agrandissement de l'Hôtel des Postes est définitivement tranchée. L'Etat paiera à la ville pour les immeubles de la rue N.A., la somme annuelle de 19,000 fr.

Plusieurs questions sont encore renvoyées aux commissions.

Rapports des Commissions

Le Budget

Le citoyen Moretta a un rapport sur le budget prévisionnel de 1897. Il énumère les réformes accomplies. Nous les signalerons au fur et à mesure dans le budget détaillé.

Le projet de budget se balance comme suit :

Réceptes, 5,679,869 francs 99 ; Dépenses, 5,675,173 fr. 77 ; Excédent, 4,496 fr. 21.

Après avoir adouci quelques questions d'importance secondaire, il est procédé à la discussion sur le budget.

La question des Brassieurs

On parle des critiques qui ont été formulées par le conseil municipal de Tourcoing à propos de la question des brasseries. On connaît les positions de la presse qui ont eu lieu à ce sujet.

Hier, au Conseil municipal, le citoyen Wichert, conseiller municipal, a posé une question au citoyen Carré. Voici la réponse que le maire lui a faite :

En raison des polémiques provoquées par le rapport en vertu duquel est renouvelé l'abonnement des crans-ars de Tourcoing, nous avons très facilement que vous nous soyiez d'accord avec ce qu'on soutient, au sein de l'Assemblée municipale tourangelle, que l'exercice des brasseries de l'intérieur ne cause un préjudice annuel de 10,000 francs.

Ensuite même du fait, bien sûr, répondez-nous, nous nous sommes entourés de renseignements incomplets. Et puisque l'un de nous désire être édifié sur cette question, nous nous sommes heurtés de rassurer la population roubaïenne en vous communiquant ces renseignements qui, enfin, refléteront la vérité.

Pour offrir un examen sérieux en ce qui concerne les deux systèmes d'application de la taxe d'excise sur la bière, nous avons repris les sommes perçues de 1877 à 1892 au moyen de l'annuaire, et les sommes encaissées par l'exercice de 1893 à 1896.

Voici le relevé.

Année 1877 Abonnement 357,896,55
1888 330,739,34
1889 381,767,88
1890 432,118,07
1891 387,605,45
1892 372,628,25
1893 490,804,98
1894 485,644,05
1895 540,105,45
1896 607,688,65

Ainsi que l'a déjà dit, l'année dernière, je rappelais à la commission des finances, nous avons pu constater que nous devions nous occuper des affaires des villes voisines. Cependant le Conseil municipal de Tourcoing, malgré le décret officiel qui lui a été donné le 20 décembre 1896, persistait à affirmer comme vraies des insuffisances notre administration tend à protester de nouveau.

Nous n'indiquerons pas, bien que nous croyions, le motif qui a causé la base du calcul longuement présenté au Conseil municipal de Tourcoing, en accordant un avantage à nos voisins, puisque, pour eux, nous admissons l'année 1897, alors que pour nous, nous proposons l'année 1896, de faire une compensation qui démontre péremptoirement la vérité.

Nul ne saurait prétendre avec apparence de raison, que la manière de vivre des bourgeois n'est pas la même que celle des roubaïens. Par conséquent, en tenant compte de la différence du nombre des habitants la consommation doit être élevée dans les deux villes.

Or, à Roubaix, nous avons perçu, pendant l'année 1896, une somme de 60,000, 65 c. pour 326,661 habitants... soit une moyenne de 4,87 francs 65 cent pour mille habitants.

Si la ville de Tourcoing, qui compte 72,000 habitants, applique l'exercice à ses brasseries elle encaissera 300,000 francs. Nous estimons qu'il faut pour cela au moins 180,000 francs.

De l'exposé qui précède il ressort clairement que l'exercice est plus profitable que l'annuaire. Du reste, l'annuaire donne une somme de 200,000 francs, alors que l'annuaire donne 150,000 francs.

AMORTISSEMENT DE L'EFFECTIF DE LA POLICE. — L'amortissement de l'effectif de la police a été voté par 16 voix contre 14. Il y aura dix agents en plus.

Cette question a suscité un long débat sur lequel nous reviendrons.

FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE.

Sur la proposition du citoyen Carrette, maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adresser une demande à M. Félix Faure, président de la République pour l'inviter à assister à la Fête fédérale de gymnastique qui aura lieu les 6 et 7 juillet 1897, à Roubaix.

La séance a été levée à minuit un quart.

LA LOI

sur le travail des femmes et des enfants

Un tribunal de simple police

Le 31 octobre dernier, l'inspectrice du travail penetra vers 10 heures du soir, chez Mme Nicaise, qui a un atelier de couture rue du Collège. Elle constata que onze jeunes filles travaillaient plus que la loi permet.

Madame l'inspectrice dressa procès-verbal. L'affaire est venue hier devant le tribunal de simple police que présidait M. Petit, juge de paix.

Mme Nicaise, par l'organe de son défenseur M. Vautier, ne reconnaissait que quelques contraventions. Des témoins, jeunes couturières au service de Mme Nicaise, ont été entendus ainsi que l'inspectrice du travail. Il a été établi que les onze contraveneuses relevaient effectivement et le tribunal a condamné Mme Nicaise à une amende de cinq francs, plus les frais et dépens.

A la même audience devait venir l'affaire de la filature Motte et Blanchot où plus de deux cents contraventions ont été relevées. Cette affaire a été remise à quinzaine.

TOURCOING

sur le travail des femmes et des enfants

Les deux séances de la section de Blaauw

se réuniront jeudi 31 décembre à 8 heures 1/2 de soir.

Syndicat textile

La section tourquennoise du syndicat textile de Roubaix, se réunit dimanche 5 heures du soleil, à la Brasserie Sociale de la Haie.

Fête de Noël

La Libre-Pensée du Blanc-Nez organise pour ce soir, à 6 heures, une fête de famille chez Mme Véron, rue des Mouvements. Les pères et mères sont également priés d'assister à cette fête : des cadeaux seront distribués aux enfants.

Concert

La chorale « Les Trouvères », dominique ce soir, en son local, au Grand-Place, n° 2 de la Lette, un grand concert offert à ses membres honorables et aux familles des soldats.

Concert

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la Coopérative « La Paix »

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la Paix

Le 25 décembre, à 8 heures, au théâtre de l'Avant-Garde.

Concert à la « Coopérative » à la